



## La Renouée du Japon

La Renouée du Japon (*Fallopia Japonica*) est une plante exotique de la famille des Polygonacées, introduite au début du siècle en Europe et qui s'est propagée de manière très importante (espèce invasive) dans les jardins, le long des infrastructures routières et ferroviaires, sur les terrains en friche et le long des cours d'eau.



L'expansion incontrôlée de cette espèce pionnière à croissance rapide pouvant former des massifs monospécifiques très étendus s'explique par plusieurs facteurs :

- L'absence de prédateurs
- L'absence de compétition avec les végétaux autochtones, grâce à une stratégie de colonisation et de compétition très efficace envers les autres végétaux (sécrétion de substances toxiques au niveau des racines ; densité foliaire réduisant la luminosité au sol)
- Son grand potentiel de reproduction : reproduction végétative (rhizome) et sexuée
- Sa dissémination par les crues transportant les rhizomes, les tiges ,...

Sa dissémination est aggravée par des facteurs anthropiques, dont notamment :

- les remaniements de sol contenant des rhizomes (travaux en bordure de cours d'eau,...)
- L'altération des écosystèmes alluviaux (défrichement ; enrochement,...).

Les effets de son développement sur les écosystèmes sont multiples :

- Banalisation des écosystèmes, avec une baisse de la biodiversité faunistique (notamment entomofaune) et floristique
- Difficulté voire absence de régénération de la ripisylve
- Banalisation des paysages alluviaux
- Fragilisation des berges, car son système racinaire superficiel n'assure pas un bon maintien des berges
- Problème d'accès aux berges

Cette espèce constitue donc une réelle menace pour les équilibres écologiques et physiques des cours d'eau.



## La Renouée du Japon

### Eradication de la renouée du Japon :

Outre les actions curatives à mettre en place rapidement visant à éliminer tous les foyers de cette espèce végétale invasive, l'application de mesures préventives constitue également une priorité en vue de limiter les risques d'apparition de nouveaux foyers sources.

### Les actions préventives :

- Interdiction de l'utilisation de matériaux contaminés (contenant des rhizomes) en cas de travaux sur les berges des cours d'eau. Mettre en place un cahier des charges strict quant à l'utilisation et le devenir des terres remaniées
- Entretien régulier de la ripisylve
- Brûlage des résidus de fauche ou d'arrachage
- Sensibilisation et information de la population quant aux impacts néfastes de ces proliférations végétales
- « Traitement » très rapide des nouveaux foyers de renouée du Japon dès leur découverte, pour éviter une contamination vers l'aval et pour limiter les coûts d'intervention.

### Les actions curatives :

Deux techniques non chimiques sont proposées. Elles visent à éliminer la renouée du Japon tout en reconstituant une ripisylve de qualité.

#### Technique 1 : Plantation dense de ligneux, avec entretien régulier de la strate herbacée.

- Arrachage manuel mensuel des renouées (intervenir le plus rapidement possible en début de saison végétative, sinon l'arrachage devient impossible) pendant trois ans minimum ou éventuellement fauche d'entretien de trois à douze fois par saison végétative (fréquence fonction des conditions climatiques) pendant 3 ans (solution qui semblerait moins efficace que l'arrachage)
- Plantation : 4 plants/m<sup>2</sup>. Planter des espèces ripicoles à croissance rapide et au couvert dense : noisetier, fusain, aubépine, saules, aulne.

#### Technique 2 : Plantation de ligneux, avec pose de géotextile :

- Coupe initiale des renouées au rotator
- Plantation : 1 à 2 plants/m<sup>2</sup> (planter des espèces ripicoles à croissance rapide et au couvert dense : noisetier, fusain, saules, aulne)
- Mise en place de géotextile de densité d'au moins 1400g/m<sup>2</sup>.

La technique 1 sera plutôt à mettre en œuvre dans les secteurs faciles d'accès (en raison de la fréquence d'intervention) et/ou dans les secteurs où une ripisylve dense est souhaitable.

La technique 2 pourra s'appliquer dans les secteurs difficilement accessibles et/ou les zones où une ripisylve dense n'est pas souhaitable.